



Union Régionale FO des Cheminots de Paris Nord
En avant les revendications !

INFRAPÔLE de Paris Nord

COMPTE RENDU FORCE OUVRIERE

DP du 08 09 2011

1) FO : Vue les difficultés à réaliser des embauches sur cet établissement la direction peut-elle nous dire si elle pense réaliser toutes les autorisations qu'elle a eu ? (reliquats 2010 et autorisations 2011)

Réponse Direction : ?????

Commentaires FO : Les explications données en séances sont si confuses qu'il est impossible d'obtenir des données fiables alors nous n'avons eu les chiffres que cette semaine et une catastrophe s'annonce tant le retard dans les embauches est important.

Avec le reliquat 2010 l'établissement doit réaliser 109 embauches avant la fin de l'année et nous n'en sommes qu'à 36 et encore pas toutes finalisées !!!!

2) FO : Que se passera-t-il cette année si les embauches ne sont pas réalisées au 31 12 2011 ?

Réponse Direction : Les embauches seront toutes réalisées, on en doute sauf si on n'y arrive pas alors on demandera la prorogation des autorisations.

Commentaires FO : Nous tenons à rappeler que les embauches 2010 non faites ont été prorogées sur 2011 à titre exceptionnel.

3) FO : Combien de mutations ont été accordées jusqu'à ce jour et dans quels secteurs ?

Réponse Direction : ?????

Commentaires FO : Aussi confus que les chiffres des embauches.

4) FO : La délégation Fo demande à faire un point sur les demandes de changement de filière sur l'établissement.

Réponse Direction : Il y a 4 dossiers en cours de validation.

5) FO : La délégation FO désire connaître la date exacte de la suppression de l'astreinte suivi des trains.

Réponse Direction : La direction affirme qu'en février cette astreinte s'arrêtera.

Commentaires FO : Comment le DET peut-il donner cette date alors même que le DUP a demandé la préparation du tableau d'astreinte pour le premier semestre au moins et que la mise en service des SAAT n'est prévue qu'en avril 2012.

6) FO : Le SOLAR restant en service pour la commande automatique du 1B, qui assumera l'astreinte de cette installation ?

Réponse Direction : Il n'y aura plus d'astreinte sur cette installation qui sera dépannée le cas échéant par l'entreprise extérieure.

7) FO : La dernière tentative de la direction de transférer cette charge supplémentaire au SE ayant donné lieu à un conflit avec les agents SE, la direction pense-t-elle une fois encore tenter le passage en force ?

Réponse Direction : Voir réponse 6

8) FO : Le bilan médical établi par les différents médecins du travail de la région, et présenté au dernier CE fait apparaître de nombreuses lacunes à tous les niveaux à l'INFRAPÔLE de Paris Nord, quelles sont les démarches en cour pour éliminer les risques identifiés et récurrents ?

Réponse Direction : Le document n'aurait pas été communiqué à l'établissement, mais de toute façon c'est du regard des CHSCT !!

Commentaires FO : La direction va chercher à l'obtenir, ce n'est pas gagné.

9) FO : Notre RRH devant quitter ses fonctions pour la fin de l'année, connaissons-nous sa ou son remplaçant ou allons-nous encore attendre la dernière minute pour s'en occuper ?

Réponse Direction : Un certain M Latourette arrive à 100% au 1^{er} octobre 2011.

Commentaires FO : Un vrai miracle sachant que la RRH actuelle ne part qu'à la fin de l'année, mais elle va se concentrer sur les dossiers embauches et laisser la partie RH au nouvel arrivant.

10) FO : La direction peut-elle nous dire qui reprend les charges de la DPX voie de Beauvais à son départ ?

Réponse Direction : L'actuel DPX de Creil qui ne voulais pas reprendre cette charge part au territoire alors c'est son remplaçant qui reprendra la charge.

Commentaires FO : Il n'aura pas le choix.

11) FO : Des demandes de formations CHSCT ont été présentés par certains agents mais il apparaît que l'établissement a beaucoup de mal à fournir les codes utiles au paiement de ces formations, pensez-vous qu'il soit nécessaire que nous fassions une DCI régionale pour faire avancer les choses ?

Réponse Direction : La direction n'aurait jamais refusé de donner ces informations.

Commentaires FO : Nous avons obtenu le code.

12) FO : La direction peut-elle nous faire un point sur les éventuels réorganisations en cour ou en réflexion tant au niveau des équipes que des tableaux d'astreinte sur l'établissement ?

Réponse Direction : Rien tant que la direction n'a pas plus d'info sur les déménagements futur de certaines brigades.

Commentaires FO : Ce qui signifie qu'après ça va bouger.

13) FO : A la suite des retards constatés, La délégation FO demande un point sur le déclenchement des suppléments de rémunération tout grades confondus.

Réponse Direction : 7 agents sont en cours de régularisation.

14) FO : La délégation FO demande s'il reste encore des dossiers pénibilité en souffrance ?

Réponse Direction : 9 dossiers pénibilité sont en cours de régularisations dont 8 en retard.

15) FO : La direction pense-t-elle informer les agents de la brigade de Beauvais du nom de l'entreprise retenue pour faire les travaux de remplacement de rail, travaux normalement programmés au premier semestre ?

Réponse Direction : Ce sont les aléas des travaux.

Commentaires FO : Les travaux ont encore été annulés et les agents vont encore une fois être déprogrammés au dernier moment, c'est inacceptable.

16) FO : La direction pense-t-elle mettre en place la déviation au PN 42 et payer la prestation une 3^{ème} fois consécutive pour rien ?

Réponse Direction : On n'est pas responsable ce sont les ALEAS.

Commentaires FO : En fait les entreprises ne répondent même plus aux appels d'offre !!!

17) FO : Comment est-il possible d'annuler des travaux de nuit la date du début des travaux à 16h40 ?

Réponse Direction : Encore une fois les aléas !!!

Commentaires FO : La direction suppose que l'agent est tout de même payé de nuit, ce qui paraît être le minimum à faire à condition que l'agent soit d'accord pour changer de période de travail conformément à l'article 39 du RH 0077.

18) FO : La direction nous a fait savoir et a écrit dans un compte rendu de DCI, regroupant tous les CEV de l'UP de l'Oise, qu'il était hors de question que les agents fassent de la reprise de travaux derrière une entreprise, que les agents qui constataient des malfaçons le signalent pour que l'entreprise redresse ses erreurs. Alors qui va payer les un mois et demi de reprise de travaux

effectués par la brigade de Beauvais après le passage de COLAS RAIL ?

Réponse Direction : On a été payé pour le faire.

Commentaires FO : Il n'empêche que ce sont les agents qui doivent refaire le travail sachant qu'avant de refaire il faut défaire ce qui est mal fait.

Nous n'avons aucun doute sur le fait que l'entreprise a été payée pour le travail réel effectué !!!

19) FO : Pourquoi M PARVILLIERS Jacques n'est-il toujours pas nommé à la qualification D ?

Réponse Direction : L'agent n'a retourné son 630 que le 16 aout alors qu'on lui a envoyé le 15 juin,.

Commentaires FO : Cherchez l'erreur !!!

La délégation CGT FORCE OUVRIERE de l'Infrapôle



UNION REGIONALE FORCE OUVRIERE DES CHEMINOTS DE PARIS NORD

185 rues du Fb St Denis 75010 PARIS

Tél : 21 51 60 ou 01 55 31 51 60

Fax : 21 54 91 ou 01 42 05 94 34

E-mail : urfopn@wanadoo.fr

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) : Mr Mme Melle N° de CP :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Unité d'Affectation : UO :

Etablissement : Région :

Grade : Filière : Fonction :

Qualification : Niveau : Position :

Adresse :

Bâtiment : Etage : Escalier :

CP : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

**Déclare adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Cheminots de Paris la
Chapelle**

Date :



Signature de L'adhérent



Autorisation de prélèvement

N° National d'émetteur : **409015**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les paiements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

*Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB),
Postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).*

Adresse du débiteur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Coordonnées bancaires :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
-------------	--------------	------------------	---------

Nom et adresse du créancier :

FO CHEMINOTS LA CHAPELLE
185 rue du Faubourg St Denis
75010 PARIS

Établissement teneur du compte à débiter :

Banque :

Adresse :

Code postal : Ville :

Fait à : _____ le ___ / ___ / ___

Signature obligatoire

